

SALAFIN

Prospectus en document unique

**Augmentation du capital social par conversion optionnelle totale
ou partielle de dividendes au titre de l'exercice 2019**

Nombre maximal d'actions à émettre :	239 083 Actions Nouvelles
Prix d'émission de l'action :	542 MAD/Action
Valeur Nominale :	100 MAD/Action
Montant Global de l'Opération (prime d'émission incluse) :	129 582 986 MAD
Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle du dividende 2019:	Du 28 août au 21 septembre 2020 inclus

ORGANISME CONSEIL

BMCE CAPITAL 
CONSEIL

Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1- 12- 55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 12 août 2020 sous la référence n° VI/EM/015/2020.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABRÉVIATIONS	3
AVERTISSEMENT	4
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	5
I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE SALAFIN	6
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
III. LE CONSEIL JURIDIQUE.....	10
IV. L'ORGANISME CONSEIL.....	11
V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	12
PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION	13
I. STRUCTURE DE L'OFFRE	14
II. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS	15
III. CADRE DE L'OPERATION.....	22
IV. DEROULEMENT DE L'OPERATION	26
PARTIE III : ANNEXES	31
I. BULLETIN DE SOUSCRIPTION	32
II. RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2019	33
III. STATUTS.....	33
IV. RAPPORTS DE GESTION	33
V. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
VI. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	33
VII. LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE PUBLIES SUR LA PERIODE [2017 ; 2020]	33

ABRÉVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
CS	Conseil de surveillance
P/B	Price to Book
PER	Price Earning Ratio
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section "Facteurs de Risques" ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers objet du prospectus précité qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni l'émetteur (Salafin) ni l'organisme conseil (BMCE Capital Conseil) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le président du directoire de SALAFIN

1. Identité

Dénomination ou raison sociale :	Salafin
Représentant légal :	M. Aziz Cherkaoui
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf
Téléphone :	+ (212) 05 22 97 44 55
Télécopie :	+ (212) 05 22 97 44 77
E-mail :	a.cherkaoui@salafin.ma

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle de dividendes au titre de l'exercice 2019 de Salafin

Le Président du directoire atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Salafin ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que l'ensemble des données incluses par référence sont toujours valides et qu'aucun événement qui les remettrait en cause n'est intervenu à la date du visa du présent prospectus.

Casablanca, le 10 août 2020

Aziz Cherkaoui
Président du directoire

II. Les Commissaires aux Comptes

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	KPMG
Représentant légal	Mostafa Fraiha
Signataire	Mostafa Fraiha
Fonction :	Associé
Adresse :	10170, Avenue Bir Qassim, Rabat
Téléphone :	(+212) 537 63 37 02
Télécopie :	(+212) 537 63 37 11
E-mail :	mfraiha@kpmg.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2016
Date d'expiration du mandat	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018

Dénomination ou raison sociale :	Audifin
Représentant légal	Ahmed Nadif
Signataire	Ahmed Nadif
Fonction :	Associé
Adresse :	117, Angle rue de Rome et 2 mars, 3ème étage Appt N°3 Casablanca
Téléphone :	(+212) 522 85 50 00
Télécopie :	(+212) 522 85 10 00
E-mail :	nadif.audifin@gmail.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2016
Date d'expiration du mandat	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018

Dénomination ou raison sociale :	Mazars Audit et Conseil
Représentant légal	Taha Ferdaous
Signataire	Taha Ferdaous
Fonction :	Associé
Adresse :	Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Téléphone :	(+212) 522 42 34 23
Télécopie :	(+212) 522 42 34 00
E-mail :	Taha.Ferdaous@mazars.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2019
Date d'expiration du mandat	Assemblée générale statuant sur les comptes 2021

Dénomination ou raison sociale :	Finaliance
Représenté par :	Abderrafi El Maataoui
Signataire	Abderrafi El Maataoui
Fonction :	Associé
Adresse :	12 Rue Arrachati, Casablanca
Téléphone :	(+212) 522 26 05 54
Télécopie :	(+212) 522 48 08 93
E-mail :	finaliancesarl@gmail.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2019
Date d'expiration du mandat	Assemblée générale statuant sur les comptes 2021

2. Attestations

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle de dividendes au titre de l'exercice 2019 de Salafin

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux de Salafin pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 2019 et de la situation pro-forma de Salafin pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les comptes proforma tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars et Finaliance au titre de l'exercice clos au 31/12/17 ;
- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes KPMG et Audifin au titre des exercices clos au 31/12/17, au 31/12/18 ;
- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars et Finaliance au titre de l'exercice clos au 31/12/19 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 10 août 2020

Mazars

Taha Ferdaous

Finaliance

Abderrafi El Maataoui

III. Le conseil juridique

1. Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale :	Fidab Law Firm
Représentant légal :	Malika Talab
Fonction :	Gérante Associée Juriste d'Affaires Internationales
Adresse :	Rue Jenaâ, Résidence Isk, Appt 7, Secteur 9 Hay Ryad-Rabat
Adresse électronique :	malika_talab@fidab.ma
Téléphone :	+(212) 5 37 57 12 16
Télécopie :	+(212) 5 37 57 12 17

2. Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle de dividendes au titre de l'exercice 2019 de Salafin

L'opération, objet du présent prospectus, est conforme aux dispositions statutaires de Salafin et à la législation marocaine.

Rabat, le 10 Août 2020

Malika Talab
Juriste d'Affaires Internationales
Gérante - Associée
Fidab Law Firm

IV. L'organisme conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Mehdi Jalil DRAFATE
Fonction :	Président du directoire
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	(+212) 522 42 91 00
Télécopie :	(+212) 522 43 00 21
E-mail :	mj.drafate@bmcek.co.ma

2. Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle de dividendes au titre de l'exercice 2019 de Salafin

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Salafin à travers:

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la direction générale de Salafin ;
- L'analyse des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019;
- L'analyse des comptes pro-forma relatifs à l'exercice 2017 ;
- L'analyse des rapports de gestion relatifs au 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019;
- La lecture des procès-verbaux du directoire et du conseil de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Salafin tenus sur la période [2017 ; 2019] et à l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du présent prospectus ;
- La revue des indicateurs trimestriels concernant le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 ;
- L'analyse des rapports et statistiques de l'APSF ;
- L'analyse des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux relatifs aux exercices clos au 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2017, 2018 et 2019.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés, il ne comporte d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il convient de préciser que BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BANK OF AFRICA et que Salafin est détenue à hauteur de 60,8% par Bank Of Africa. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 12 août 2020

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil DRAFATE

Président du Directoire

V. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Erraioui Mohammed
Fonction :	-Membre du Directoire -Directeur général adjoint -Directeur du pôle financier administratif et administration des ressources humaines
Adresse :	Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf
Adresse électronique :	merraioui@salafin.com
Téléphone :	(+212) 522 97 44 55
Télécopie :	(+212) 522 97 44 77

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Structure de l'offre

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels de Salafin exercerait l'option de conversion intégrale des dividendes ordinaires et exceptionnels au titre de l'exercice 2019, auxquels ils ont droit en actions de la Société, telle que cette opération a été autorisée par l'assemblée générale mixte tenue le 30 juin 2020 en sa forme extraordinaire et dont les caractéristiques et modalités opérationnelles ont été fixées par le directoire du 11 août 2020, le montant global maximal à l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, s'établirait à 129 582 986 MAD (hors retenues légales¹).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 239 083 actions nouvelles à un prix d'émission de 542 MAD, soit une valeur nominale de 100 MAD/action et une prime d'émission de 442 MAD/action.

Il demeure expressément entendu que le montant de cette augmentation de capital par conversion de dividendes pourra être compris entre 0 MAD et 129 582 986 MAD (hors retenues légales²) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription des actionnaires donnera lieu dès lors, à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 23 908 300 MAD à titre de nominal et d'une prime d'émission d'un montant maximum de 105 674 686 MAD soit, un total de 129 582 986 MAD.

Montant maximum	
Nombre d'actions (fin décembre 2019)	2 945 074 Actions
Nombres d'actions auto détenues	6 Actions ³
Dividende/Action	44 MAD/Action
Distribution de dividendes bruts	129 582 992 MAD
Montant total de l'opération⁴	129 582 986 MAD
Montant maximum	23 908 300 MAD (nominal) et 105 674 686 MAD (prime d'émission)

¹ Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

² Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

³ Il convient de préciser que les actions auto détenues ne donnent pas droit à une distribution de dividendes.

⁴ Il est à noter que le montant total de l'opération ne prend pas en compte les arrondis d'action, d'où l'écart entre le montant de distribution de dividendes bruts et le montant global de l'opération.

II. Instruments financiers offerts

1. Caractéristiques des titres à émettre

Caractéristiques	
Nature des titres à émettre	Actions Salafin, toutes de même catégorie.
Forme juridique	Au porteur, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear.
Montant maximum	129 582 986 MAD (dont 23 908 300 MAD de nominal et 105 674 686 MAD de prime d'émission).
Nombre maximum d'actions à émettre	239 083 actions nouvelles.
Prix d'émission	542 MAD par action.
Valeur nominale unitaire	100 MAD par action.
Prime d'émission unitaire	442 MAD par action.
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
Date de jouissance des titres	1 ^{er} janvier 2020 ⁵ .
Période d'exercice de l'option de conversion	Du 28 Août au 21 septembre 2020 inclus.
Négociabilité des actions	Les actions à émettre, objet du présent prospectus, seront librement négociables à la Bourse de Casablanca.
Date de cotation des actions nouvelles	1 ^{er} Octobre 2020
Mode de libération des titres	Conversion de dividendes de l'exercice 2019 en actions.
Cotation des nouvelles actions	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1 ^{ère} ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.
Code ISIN	MA0000011744
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2020. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

⁵ Il est à noter que cette date correspond au droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2020 distribuable en 2021

▪ **Caractéristiques de cotation des nouvelles actions**

Date de cotation prévue	1 ^{er} Octobre
Libellé	SALAFIN
Ticker	SLF
Compartiment	Principal B
Secteur d'activité	Sociétés de financement et autres activités financières
Cycle de négociation	Continu
Nombre total d'actions à émettre	239 083
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération	BMCE Capital Bourse

▪ **Éléments d'appréciation du prix de l'offre**

1. Valorisation des titres offerts

La période d'observation des titres offerts par Salafin s'étale du 07 Août 2017 au 07 Août 2020.

A. Méthode des cours de clôture pondérés par les volumes

a. Rappel de la méthodologie

La méthode du cours de clôture pondéré par les volumes est une approche intrinsèque qui consiste à retenir comme valeur des fonds propres la capitalisation boursière moyenne de la société pondérée par les volumes échangés sur le marché sur une période significative déterminée.

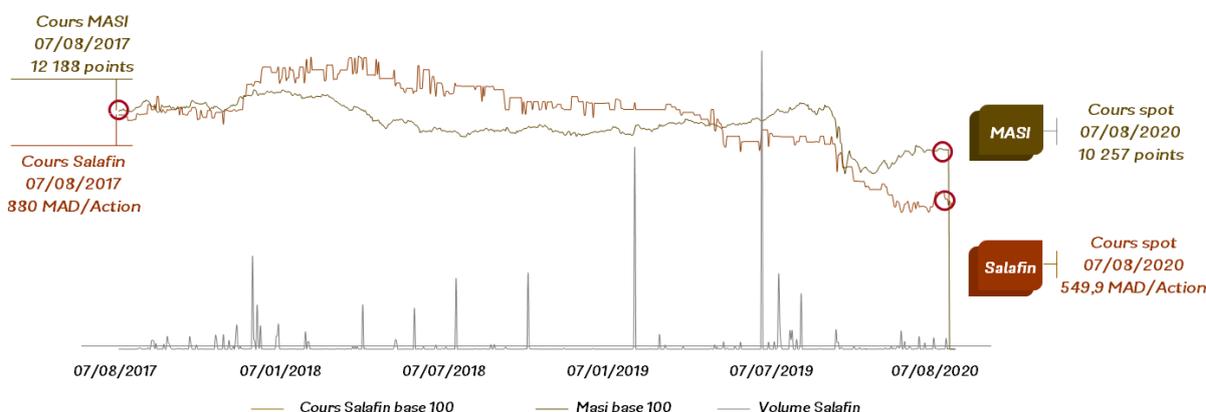
L'évaluation par la méthode du cours de clôture pondéré par les volumes est l'une des méthodes les plus utilisées pour la détermination du prix de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital d'une entreprise cotée à la Bourse de Casablanca.

Le calcul du cours de clôture pondéré de l'action Salafin a été arrêté au 07 Août 2020.

b. Analyse du cours boursier de Salafin

➤ Période d'observation tri-annuelle :

L'évolution du cours du titre Salafin, depuis le 07 Août 2017, est illustrée par le graphique suivant :



Depuis le 07 août 2017, le cours de bourse a connu une sous-performance de -37,5% sur la période étudiée (3ans).

Le tableau suivant décline les principaux indicateurs de valorisation du titre Salafin dans la période:

Cours spot au 07 Août 2020 (MAD/Action)	550
Nombre d'actions au 07 Août 2020	2 945 074
Capitalisation boursière au 07 Août 2020 (MAD)	1 619 496 193
Plus bas cours- 29/05/2020 (MAD/Action)	515
Plus haut cours- 13/06/2018 (MAD/Action)	1 100
Volume de transactions – Marché Central (3ans⁶) en MAD	359 991 070

Source : Bourse de Casablanca

Période d'observation annuelle :

	2017 ⁷	2018 ⁸	2019 ⁹	2020 ¹⁰
Cours plus haut (MAD)	950,0	1 100,0	950,0	800,0
Cours plus bas (MAD)	808,2	895,0	742,0	515,0
Nombre de titres traités	63 341	115 763	187 254	80 136
Volumes (MAD)	55 133 369	114 936 624	161 939 503	53 576 633

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation semestrielle :

	S1 2019	S2 2019	S1 2020
Cours plus haut (MAD)	950,0	920,0	800,0
Cours plus bas (MAD)	870,0	742,0	515,0
Nombre de titres traités	66 172	121 082	69 612
Volumes (MAD)	61 336 427	100 603 076	47 832 479

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation trimestrielle :

	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020
Cours plus haut (MAD)	950,0	949,0	920,0	900,0	800,0	631,7
Cours plus bas (MAD)	883,0	870,0	845,5	742,0	631,7	515,0
Nombre de titres traités	18 869	47 303	5 792	115 290	42 567	27 045
Volumes (MAD)	17 518 950	43 817 478	5 199 517	95 403 559	33 194 699	14 637 779

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation mensuelle :

	Janv-20	Fév-20	Mars-20	Avril-20	Mai-20	Juin-20	Juillet 2020
Cours plus haut (MAD)	800,0	800,0	799,5	631,7	620,0	555,0	590,0
Cours plus bas (MAD)	768,0	770,1	631,7	600,0	515,0	515,0	516,0
Nombre de titres traités	30 888	231	11 448	927	12 803	13 315	10 354
Volumes (MAD)	24 681 918	184 815	8 327 967	574 874	6 920 135	7 142 770	5 654 410

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

⁶ Période observée : du 07 Août 2017 au 07 Août 2020

⁷ La période d'observation s'étale du 01 Janvier au 31 décembre de l'année.

⁸ La période d'observation s'étale du 01 Janvier au 31 décembre de l'année.

⁹ La période d'observation s'étale du 01 Janvier au 31 décembre de l'année.

¹⁰ La période d'observation s'étale du 01 janvier au 07 Août 2020.

Performances boursières (à compter du 07 Août 2017) :

A titre indicatif, le tableau suivant présente les performances financières du titre Salafin à compter du 07 Août 2017:

Période	Performances
1 mois	2,8%
3 mois	-11,3%
6 mois	-29,4%
1 an	-39,6%
3 ans	-37,5%

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

➤ **Suspension du titre sur les trois derniers exercices :**

L'instrument financier Salafin n'a connu aucune suspension sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus.

c. **Résultat de l'évaluation par la méthode du cours de clôture pondéré par les volumes au 07 Août 2020 :**

Période	Plus haut (MAD/Action)	Plus bas (MAD/Action)	CCP ¹¹ (MAD/Action)	Valorisation (MAD) ¹²
1 mois	590,0	535,0	561,8	1 654 680 365
3 mois	620,0	515,0	542,5	1 597 826 978
6 mois	800,0	515,0	585,3	1 723 767 408
1 an	910,0	515,0	754,8	2 222 940 481

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base de l'analyse du cours de bourse de Salafin et compte tenu de la liquidité du titre, **le référentiel retenu pour la valorisation des fonds propres est le cours de clôture pondéré par les volumes sur 3 mois, soit 542 MAD/Action.**

En effet, le directoire, ayant fixé le prix de l'augmentation de capital par conversion de dividendes a été tenu le 11 août 2020.

A titre strictement indicatif, l'analyse, par rapport au cours de clôture pondéré par les volumes sur 6 mois, arrêté au 07 Août 2020, établit une valorisation induite de 585,3 MAD/Action.

B. Méthode des comparables boursiers (Présentée à titre indicatif) :

a. **Rappel de la méthodologie**

Cette méthode d'évaluation est fondée sur la base de la moyenne des multiples des sociétés cotées et est présentée uniquement à titre indicatif.

Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers de Salafin les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés de financement cotées dans la Bourse de Casablanca. Le choix du comparable s'est porté sur la société Eqdom, un des principaux acteurs du secteur du crédit à la consommation et unique entité présente sur la place casablancaise au côté de l'émetteur.

b. **Comparables boursiers**

Les multiples de P/B 2019 et de PER-2019 du comparable boursier Eqdom sur la base des agrégats bilanciels à fin 2019 se présentent comme suit :

¹¹ CCP : Cours de clôture pondéré par les volumes

¹² Valorisation = Cours de clôture pondéré par les volumes * Nb d'action Salafin

➤ **Multiples P/B 2019**

	Cours de Clôture ¹³ (MAD)	Nombre de titres	Capitalisation ¹⁴ (MMAD)	FP 2019 (MMAD)	P/B 2019 Induit
Eqdom	1 002	1 670 250	1 674	1 485	1,13x

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base d'un multiple de fonds propres moyen (P/B) de 1,13x, la valorisation de Salafin se présente comme suit :

Éléments de valorisation	
Fonds Propres (2019) en MMAD	1 059,9
Multiple P/B retenu	1,13x
Valorisation induite (en MMAD)	1 194,8
Nombre d'actions	2 945 074
Valorisation induite par action (MAD/Action)	405,7

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base de la méthode des comparables boursiers marocains (P/B 2019), la valorisation de Salafin s'établit à **405,7 MAD/Action**.

➤ **Multiples PER 2019**

	Cours de Clôture ¹⁵ (MAD)	Nombre de titres	Capitalisation ¹⁶ (MMAD)	RN 2019 (MMAD)	PER 2019 Induit
Eqdom	1 002	1 670 250	1 674	135	12,39x

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base d'un multiple de fonds propres moyen (PER 2019) de 12,39x, la valorisation de Salafin se présente comme suit :

Éléments de valorisation	
Résultat Net (2019) en MMAD	130,4
Multiple PER retenu	12,39x
Valorisation induite (en MMAD)	1 616
Nombre d'actions	2 945 074
Valorisation induite par action (MAD/Action)	548,7

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base de la méthode des comparables boursiers marocains (PER 2019), la valorisation de Salafin s'établit à **548,7 MAD/Action**.

C. Opérations sur le capital Salafin au cours de l'exercice 2019 :

Il est à noter qu'aucune opération de capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019.

D. Prix des titres offerts :

¹³ Cours de clôture au 07/08/2020

¹⁴ Capitalisation en date du 07/08/2020

¹⁵ Cours de clôture au 07/08/2020

¹⁶ Capitalisation en date du 07/08/2020

a. Détermination du prix de souscription :

Le prix d'émission des actions à émettre au titre de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, est de 542,0 MAD par action. Ce prix d'émission a été arrêté par le directoire de Salafin en date du 11 août 2020.

Le tableau qui suit affiche une synthèse des différentes méthodes de valorisation, présentée à titre indicatif :

Éléments de valorisation	
Valorisation induite par action – (MAD/Action) (Méthode des cours de clôture pondérés par les volumes 3 mois)	542,0
Décote par rapport à la méthode des cours de clôture pondérés 3 mois	0%
Valorisation induite par action – (MAD/Action) (Méthode des cours de clôture pondérés par les volumes 6 mois)	585,3
Décote par rapport à la méthode des cours de clôture pondérés 6 mois	-7,4%
Valorisation induite par action – (MAD/Action) (Méthode des multiples boursiers PB 2019)	405,7
Surcote par rapport à la méthode des multiples boursiers PB 2019	33,6%
Valorisation induite par action – (MAD/Action) (Méthode des multiples boursiers PER 2019)	548,7
Décote par rapport à la méthode des multiples boursiers PER 2019	-1,2%
Prix de souscription (MAD/Action)	542,0

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

b. Multiples induits

A la veille de l'opération, objet du présent prospectus, l'ensemble des actions de Salafin sont de même catégorie et donnent tout droit aux dividendes au titre de l'exercice 2019, à l'exception de 6 actions auto détenues.

Sur la base d'un prix par action de 542 MAD, les capitaux propres de Salafin sont valorisés à 1 596,2 MMAD (sur la base d'un nombre d'actions existants à fin mars 2020 de 2 945 074 actions), soit les multiples induits suivants :

	2019
Price Earning-P/E	12,24x
Price to Book – P/B	1,51x

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

c. Multiples induits

	En MAD/Action	Décote/Surcote	Prix de souscription
Cours de clôture pondéré (3 mois)¹⁷	542	0%	542
Cours de clôture pondéré (6 mois)	585	-7,4%	542
Cours de clôture pondéré (12 mois)	755	-28,2%	542

Source au 07/08/2020 : BMCE Capital Conseil

¹⁷ Date arrêtée au 07/08/2020

2. Facteurs de risque liés aux instruments financiers offerts

A. Le risque de liquidité du titre :

Le souscripteur aux actions de Salafin peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Salafin pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'instrument financier Salafin est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant à fin juin 2020 (450 087 actions soit 15,28% du capital social de Salafin) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

B. Le risque de volatilité du titre :

L'action Salafin étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.). Ainsi, l'investisseur peut voir son titre se déprécier comme s'apprécier sur le marché boursier marocain.

C. Le risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Salafin, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

III. Cadre de l'opération

1. Cadre général de l'opération

Le directoire, tenu en date du 28 mai 2020, décide de proposer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires une augmentation du capital social de la société, en numéraire, d'un montant maximum global de 130 000 000 MAD (prime d'émission comprise), ouverte à l'ensemble des actionnaires de la société, à libérer comme suit :

- Par conversion totale ou partielle de dividendes en actions ;
- Ou par versement des fonds dans un compte bloqué ouvert par la société à cette fin,

Le directoire propose également à l'assemblée générale que seul le montant des dividendes déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc, soit affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales.

Les actionnaires pourront souscrire à titre réductible et irréductible à l'Augmentation du Capital Social.

Il propose également à l'assemblée générale extraordinaire, dans le cas où les souscriptions n'atteignent pas le montant maximum de l'Augmentation du Capital Social, que le montant de cette dernière soit limité aux montants des souscriptions effectives.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 30 juin 2020, après avoir pris connaissance des rapports du directoire et après en avoir délibéré, autorise la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société, en numéraire, d'un montant maximum global de 130.000.000 (prime d'émission comprise), ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Société, à libérer comme suit :

- Par conversion totale ou partielle de dividendes en actions ;
- Ou par versement des fonds dans un compte bloqué ouvert par la Société à cette fin ;

L'assemblée générale a décidé que seul le montant des dividendes déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc, sera affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales.

Les actionnaires pourront souscrire à titre réductible et irréductible à l'augmentation du capital social.

L'assemblée générale mixte en sa forme extraordinaire en date du 30 juin 2020 a décidé que si les souscriptions n'atteignent pas le montant maximum de l'augmentation du capital social, le montant de cette dernière sera limité aux montants des souscriptions effectives.

L'assemblée générale extraordinaire, après lecture du rapport du Directoire, lui délègue les pouvoirs les plus étendus en vue de réaliser cette opération notamment, ce qui suit :

→ Fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'augmentation du capital social ainsi que leurs caractéristiques notamment :

- Fixer l'enveloppe définitive de l'augmentation du capital social ;
- Décider l'augmentation du capital social et fixer le prix de souscription à ladite opération dans sa globalité (nominal et prime d'émission) ;
- Fixer les dates d'ouverture et de clôture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle du dividende 2019 de l'augmentation du capital social ;
- Clôturer par anticipation la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle du dividende 2019 dès lors que les souscriptions à titre irréductible et réductible le cas échéant auront été effectuées, étant spécifié que le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant effectivement souscrit ;
- Constater les souscriptions et libérations de l'augmentation du capital social ;
- Constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital social ;

- Modifier corrélativement les statuts de la société en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social ;
- Adopter les statuts mis à jour de la société ;
- Effectuer l'ensemble des démarches administratives, réglementaires et autres nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- Et généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2020, en sa forme extraordinaire, le directoire du 11 août 2020 :

- a décidé d'augmenter le capital social d'un montant maximal de 129 582 986 dirhams, prime d'émission comprise, par émission de 239 083 actions à un prix de souscription par action de 542 dirhams, soit une prime d'émission de 442 dirhams par action, correspondant au cours de clôture pondéré sur 3 mois précédant le 07 août 2020. Le montant de l'augmentation du capital social a été arrêté à 542 dirhams afin d'aboutir à un nombre entier d'actions à émettre.
- a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation du capital social, telles que mentionnées dans le présent prospectus.

2. Objectifs de l'opération

À travers cette opération, la société Salafin vise à atteindre les objectifs suivants :

- Permettre aux actionnaires historiques de consolider leur participation dans le capital de la société ;
- Favoriser le renforcement des fonds propres de la société ;
- Financer les opérations courantes relatives à l'exercice de l'activité de Salafin.

3. Intentions de participation à l'opération

A la connaissance du management de Salafin, les principaux actionnaires de la société à savoir Bank Of Africa et Saham Assurance ont l'intention de participer intégralement à l'augmentation de capital social par conversion de dividendes au titre de l'exercice 2019, objet du présent prospectus.

4. Investisseurs visés par l'opération

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, est réservée aux détenteurs d'actions Salafin à la veille du détachement du dividende (coupon 2019 attaché). La date de détachement des dividendes 2019 est prévue pour le 25 août 2020.

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordres de souscription, du 28 Août 2020 au 21 septembre 2020 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

Les souscriptions peuvent être révoquées à tout moment jusqu'à la fin de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle du dividende 2019.

5. Impacts de l'opération

A. Impact de l'opération sur les fonds propres :

Dans l'hypothèse où la totalité du dividende distribué au titre de l'exercice 2019 est convertie en actions (hors retenues légales), l'impact sur les capitaux propres de Salafin serait comme suit :

	Situation avant l'opération	Impact de l'opération			Situation après l'opération
		Valeur Nominale	Prime d'émission	Montant Total	
Nombre d'actions	2 945 074	-	-	239 083	3 184 157
Capital social en KMAD	294 507	23 908	-	23 908	318 416
Fonds propres¹⁸ 2019 en KMAD	1 059 900	23 908	105 675	129 582	1 189 483

Source: Salafin

B. Impact de l'opération sur l'actionnariat :

Suite à l'Augmentation du Capital Social, objet du présent prospectus, l'actionnariat de Salafin se présentera comme suit :

Actionnaires	Pré Opération au 30 juin 2020		Post Opération		Nombres d'actions rompus ¹⁹	
	Nb d'action	% du capital et de droit de vote	Nb d'action	% du capital et de droit de vote	Nb d'actions	Rompus en MAD
Bank Of Africa	1 790 350	60,79%	1 935 692	60,79%	0,06	32
Saham Assurance	408 364	13,87%	441 515	13,87%	0,32	173
RCAR	122 359	4,15%	132 292	4,15%	0,20	110
Sanam Holding	111 509	3,79%	120 561	3,79%	0,43	234
M. Said Alj	265	0,01%	286	0,01%	0,39	212
Membre du CS	82	0,00%	88	0,00%	0,51	278
Actions auto-détenues	6	0,00%	6	0,00%	0,66	356
Personnel Salafin	62 052	2,11%	67 089	2,11%	0,00	0
Flottant	450 087	15,28%	486 625	15,28%	0,43	231
Total	2 945 074	100,00%	3 184 154	100,00%	3	1 626

Source : Salafin

L'impact de l'augmentation du capital social sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital et ne participant pas à l'Opération est repris dans le tableau suivant :

Actionnaires	Nb d'actions actuelles pré opération	% actuel	Nb d'action post opération	% post opération	Dilution en pbs
Actionnaire Minoritaire	29 451	1,00%	31 841	1%	0

Source : Salafin

¹⁸ Fonds propres sociaux au 31/12/2019

¹⁹ Se conférer au point IV.6. Traitement des rompus

C. Impact de l'opération sur la gouvernance :

L'opération d'augmentation de capital n'aura aucun impact sur la gouvernance de Salafin.

D. Impact sur les orientations stratégiques de Salafin et ses perspectives :

Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est destinée aux actionnaires actuels de Salafin, celle-ci n'a pas d'impact sur la stratégie et les perspectives portés par les actionnaires de référence.

E. Impact de l'opération sur l'endettement :

Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est une augmentation de capital, elle n'a aucun impact sur l'endettement de Salafin.

6. Charges liées à l'opération

Les frais de l'opération sont estimés à environ 0,9% du montant de l'opération. Ces charges comprennent notamment les commissions/honoraires :

- Les frais légaux de l'augmentation du capital social ;
- Le conseil financier de Salafin ;
- Le conseil juridique de Salafin ;
- Les frais de courtage ;
- La communication ;
- La commission relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La commission de règlement livraison côté émetteur et souscripteur ;
- Le dépositaire central, Maroclear ;
- La bourse de Casablanca ;
- Etc.

IV. Déroulement de l'opération

1. Calendrier de l'opération

Le calendrier de l'Augmentation du Capital Social de Salafin, par conversion de dividendes au titre de l'exercice 2019, se présente ainsi :

Étapes	Date
Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	05-août-20
Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	12-août-20
Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC	12-août-20
Réception par la Bourse de Casablanca du dit prospectus	
Publication de l'extrait du prospectus sur le site internet de Salafin à la date du visa	12-août-20
Publication des avis relatifs à l'augmentation de capital et détachement du dividende au bulletin de la cote	13-août-20
Publication d'un communiqué de presse par Salafin relatif au visa du prospectus dans un journal d'annonces légales	17-août-20
Détachement du dividende : Ajustement du cours de l'action et purge du carnet d'ordres	25-août-20
Ouverture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019	28-août-20
Clôture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019	21-sept-20
Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	22-sept-20
Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	24-sept-20
Tenue du directoire devant ratifier l'augmentation du capital	25-sept-20
Réception par la Bourse de Casablanca avant 10H :	
(i) du procès-verbal du Directoire ayant ratifié l'augmentation du capital et	28-sept-20
(ii) des résultats de l'augmentation du capital	
Paiement en espèce des dividendes	29-sept-20
Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte et paiement des soultes par Salafin	30-sept-20
Admission des nouvelles actions en 1ère ligne	
Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse	01-oct-20
Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération au bulletin de la cote	
Publication des résultats de l'opération par Salafin dans un journal d'annonces légales	02-oct-20

2. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	BMCE Capital Conseil	63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Organisme Centralisateur de l'opération	Bank Of Africa	140, Avenue Hassan II, Casablanca
Société chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	63, Bd Moulay Youssef, Casablanca

BMCE Capital Conseil et BMCE Capital Bourse sont filiales directement ou indirectement à hauteur de 100% par Bank Of Africa. Il est à noter que Salafin est détenu à 6,8% par Bank Of Africa.

3. Modalités de souscription

A. Période de souscription à l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019:

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 28 Août au 21 Septembre 2020 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

La Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019 en actions nouvelles de Salafin sera ouverte, auprès des teneurs de comptes respectifs des souscripteurs, du 28 Août au 21 Septembre 2020 inclus avant 17h00.

À l'expiration de ce délai et en l'absence d'exercice de l'option, le dividende ne pourra plus être payé qu'en espèces.

B. Identification des souscripteurs :

Les collecteurs d'ordres, dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital social, objet du présent prospectus, doivent s'assurer préalablement à l'acceptation de la souscription, que le souscripteur dispose des droits aux dividendes devant être distribués au titre de l'exercice 2019 et que le montant net du dividende auquel il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à conversion totale ou partielle de son dividende en actions. A cet effet, un document d'identification relatif à la qualité des souscripteurs et à leur appartenance à l'une des catégories d'investisseurs décrites ci-après, sera joint aux bulletins de souscription.

Les catégories des souscripteurs se présentent comme suit :

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages de passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé acceptable par le collecteur d'ordre concerné
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les SICAV, le numéro du registre du commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe.
Investisseurs qualifiés (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie
OPCR	Photocopie de la décision d'agrément
Banques de droit marocain	Photocopie des statuts
Associations marocaines	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende relatif à l'exercice 2019.

4. Souscription pour le compte de tiers

Les souscriptions pour tiers sont autorisées, mais dans les conditions suivantes :

- Les souscriptions pour le compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration valide, dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration (procuration sur tous types de mouvements titres et espèces sur le compte, ou procuration spécifique à la souscription à l'opération d'augmentation de capital Salafin, objet du présent prospectus). Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils ne disposeraient pas déjà de cette copie, d'en obtenir une et de la joindre à l'ordre de souscription ;
- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions Salafin objet de l'opération ;

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans ou pour le compte d'incapables majeurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur. Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur, en ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du tuteur ou représentant légal à condition d'être effectuée par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal ;

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion valide au moment de la souscription si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

5. Modalités de traitement des ordres

Les souscripteurs souhaitant participer ne pourront effectuer leur souscription qu'auprès de leurs teneurs de compte.

Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Les teneurs de compte doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une ou des souscription(s), que le souscripteur a droit aux dividendes devant être distribués au titre de l'exercice 2019 et que le montant net du dividende auquel il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à la conversion totale ou partielle de son dividende en actions.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende relatif à l'exercice 2019.

Les actionnaires souhaitant participer à l'augmentation du capital social sont invités à remettre à leur teneur de compte, du 28 août au 21 septembre inclus avant 17h00, un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au présent prospectus. Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende relatif à l'exercice 2019.

6. Traitement des rompus

Au cas où le montant des dividendes ne donne pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur devra souscrire le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

L'actionnaire recevra le 30 Septembre 2020 le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèce.

7. Modalités de centralisation, de couverture des souscriptions et d'enregistrement de l'opération

En tant qu'organisme centralisateur des ordres de souscriptions, Bank of Africa recueillera auprès des teneurs de comptes habilités, tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle des dividendes relatifs à l'exercice 2019.

Les bulletins de souscription ainsi que la liste détaillée des souscripteurs et de leurs droits aux dividendes doivent être remis au centralisateur au plus tard le 22 Septembre 2020.

Par ailleurs, en l'absence d'option, et pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, ou qui demandent la conversion partielle des dividendes, les sommes leur revenant, seront mises en paiement le 29 Septembre 2020. Après consolidation des ordres de souscription des souscripteurs, le centralisateur s'engage à rejeter les souscriptions ne disposant pas des droits aux dividendes suffisants et/ou ne respectant pas les conditions susmentionnées.

Le lendemain de l'allocation des titres, le Centralisateur communiquera à (i) l'émetteur la liste des souscripteurs et des montants souscrits et (ii) à l'AMMC, (iii) la Bourse de Casablanca, (iv) à BMCE Capital Bourse et (v) aux teneurs de comptes les résultats globaux de l'opération.

▪ **Versement des souscriptions :**

La commission d'admission des nouveaux titres (côté vendeur) sera à la charge de l'émetteur.

La commission d'admission des nouveaux titres²⁰ (côté acheteur) est facturée aux souscripteurs par les teneurs de compte et doit être versée au centralisateur au plus tard à la date de clôture de la période de souscription.

Il est à noter que le centralisateur procédera au versement de la commission d'admission des nouveaux titres (coté acheteur) à la société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération avant la date d'enregistrement.

▪ **Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération :**

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est BMCE Capital Bourse. L'enregistrement de l'opération en bourse s'opérera le 01 Octobre 2020.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 542 MAD par action.

▪ **Modalités de publication des résultats de l'opération :**

La publication des résultats de l'opération sera opérée par la Bourse de Casablanca au niveau du bulletin de la cote le 1^{er} octobre. L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 02 octobre 2020.

▪ **Modalités de livraison des titres émis dans le cadre de l'opération envisagée :**

La livraison des nouveaux titres, objet de la présente opération sera opérée en date du 30 septembre 2020.

²⁰y compris la TVA correspondante de 10%

PARTIE III : ANNEXES

I. Bulletin de souscription

Bulletin de souscription à l'augmentation de capital
par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes relatifs à l'exercice 2019 par Salafin
Montant global de l'opération : 129 582 986 MAD
(Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion
optionnelle totale ou partielle du dividende 2019 : Du 28 Août au 21 Septembre 2020 inclus)

Je / nous soussigné(s) :

Nom :	Dénomination ou Raison sociale :
Prénom :	Catégorie :
Date de naissance :	Siège social :
Nationalité :	Nationalité :
Numéro et nature pièce d'identité :	Numéro et nature du document exigé :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Fax :	Fax :
	Signataire et fonction

Titulaire : du compte Titres numéro : du compte Espèces
numéro :

Après de mon établissement teneur de compte suivant :

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions nouvelles Salafin énoncées dans le Prospectus visé par l'AMMC 12 août 2020 sous la référence n° VI/EM/015/2020.

Déclare / Déclarons :

- Reconnais avoir été pleinement informé des conditions de règlement optionnel du dividende en numéraire ou en actions de la société ou les deux à la fois, décidé par l'Assemblée Générale Mixte tenue le 30 juin 2020 ;
- Reconnais avoir pris connaissance du prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle des dividendes au titre de l'exercice 2019 de Salafin telle que visé par l'AMMC ;
- Déclare par la présente opter pour la conversion de 100% au plus du produit de mon dividende (net des retenues légales) en actions ;
- Être propriétaire de actions Salafin coupon 2019 attaché d'une valeur nominale de 100 Dhs chacune, intégralement libérés ;
- Reconnais avoir pris connaissance que le prix d'émission des actions attribués en paiement du dividende est fixé à 542 MAD ;
- Souscrit à la conversion optionnelle de mon dividende net au titre de l'exercice 2019 à hauteur de % en actions nouvelles de Salafin ;
- Autorise mon teneur de comptes à créditer mon compte espèce du produit de mon dividende optionnel et à le débiter du montant de la souscription (option conversion) ainsi que les frais et commissions y attachés telle que la commission d'admission des nouveaux titres.
- Si le nombre d'actions nouvelles auxquelles j'ai droit suite à la conversion de% de mon dividende net au titre de l'exercice 2019 ne correspond pas à un nombre entier, opte pour le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

A, le

Signature précédée des mentions « lu et approuvé »

Signature et Cachet du client

- Bulletin de souscription à retourner à votre teneur de compte complet et signé au plus tard le 21 septembre 2020 avant 17h (Seulement dans le cas où vous optez pour la conversion totale ou partielle du dividende en actions).**

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.
Un prospectus visé par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur Salafin, auprès des teneurs de compte et à la Bourse de Casablanca et sur le site de l'émetteur Salafin et le site de l'AMMC.
Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

II. Rapport financier annuel relatif à l'exercice 2019

<https://www.salafin.com/sites/default/files/2020-04/SALAFIN%20RAPPORT%20ANNUEL-RSE%202019%20PP%20HD%2030042020.pdf>

III. Statuts

https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Statuts_MAJ%202018.pdf

IV. Rapports de gestion

2019 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20de%20Gestion_2019.pdf

2018 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20de%20Gestion_2018_0.pdf

2017 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20de%20Gestion_2017.pdf

V. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2019 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20Sp%C3%A9cial%20CACs_2019.pdf

2018 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20Sp%C3%A9cial%20CACs_2018.pdf

2017 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20Sp%C3%A9cial%20CACs_2017.pdf

VI. Rapports généraux des commissaires aux comptes

2019 : <https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20G%C3%A9n%C3%A9ral%20CAC%20SALAFIN%202019.pdf>

2018 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20G%C3%A9n%C3%A9ral%20CACs_2018.pdf

2017 : https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Rapport%20G%C3%A9n%C3%A9ral%20CACs_2017.pdf

VII. Liste des communiqués de presse publiés sur la période [2017 ; 2020]

2020 :

https://salafin.com/sites/default/files/2020-07/Communiqu%C3%A9%20de%20Presse%20Post%20_PRINT.pdf

https://salafin.com/sites/default/files/2020-06/CP%20post%20AGO_27052020%20VF_compressed.pdf

<https://salafin.com/sites/default/files/2020-05/SALAFIN%20-%20CP%20relatif%20aux%20indicateurs%20du%201er%20trimestre%202020.pdf>

2019 :

https://salafin.com/sites/default/files/2020-03/Communiqu%C3%A9%20Financier%20S2_2019.pdf

<https://www.salafin.com/sites/default/files/2020-02/Communiqu%C3%A9%20Financier%20T4-2019.pdf>

<https://www.salafin.com/sites/default/files/2019-12/Communique%CC%81%20nov19.pdf>

https://www.salafin.com/sites/default/files/2019-09/Communique%CC%81%20Financier_%20S1-2019.pdf

https://www.salafin.com/sites/default/files/2019-09/Communiqu%C3%A9%20Financier%20T2_2019_31082019.pdf

https://www.salafin.com/sites/default/files/2019-06/Communiqu%C3%A9_Post_AGO_31052019.pdf

https://salafin.com/sites/default/files/2020-03/Communiqu%C3%A9%20Financier%20S2_2019.pdf

2018 :

https://www.salafin.com/sites/default/files/2019-04/COMMUNIQUE_FINANCIER_SALAFIN_S2_2018.pdf

https://www.salafin.com/sites/default/files/2018-11/Communique%C3%A9%20Financier%20S1_2018.pdf

2017

<https://www.salafin.com/sites/default/files/2018-03/Communique%C4%9B%20Financier%20S2%202017.pdf>

<https://www.salafin.com/sites/default/files/2018-01/Communique%CC%81%20Projet%20Rapprochement%20SALAFIN%20TASLIF.pdf>

https://www.salafin.com/sites/default/files/2018-01/Communique%C4%9B%20Financier%20S1_2017.pdf